

**DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE PERREUX**

Nombre de membres :

en exercice : 9

présents : 6

votants : 8

Séance du 9 mars 2020

N° 2020-004

L'an deux mille vingt, le neuf mars à dix heures, le Conseil d'Administration, dûment convoqué le dix-huit février deux mille vingt, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Président du Centre Communal d'Action Sociale de PERREUX ;

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Christian LAREURE, Pierre DELAYE, Marie-Claude COTE, Lina RONDELLI, Christian MATRAS

Absents avec excuse : Fabienne STALARS, donne pouvoir à Christian LAREURE, Christiane PARDON donne pouvoir à Jean-Yves BOIRE

Absente sans excuse : Yvette HILMEYER-JOBERT-POLETTE

Secrétaire élue pour la durée de la séance : Marie-Claude COTE

Lecture est donnée du procès-verbal de la précédente réunion qui est approuvé à l'unanimité.

OBJET : 2020-004 : Subvention exceptionnelle EHPAD Maison de la Forêt

Monsieur le Président fait part aux membres du Conseil d'Administration d'un courrier reçu de Madame MOREL, directrice de l'EHPAD de Perreux. Son établissement souhaite faire l'acquisition d'un outil innovant et ludique à visée thérapeutique : la **Tovertafel**. Il s'agit d'une « table magique » conçue pour les personnes atteintes d'une maladie neuro-dégénérative. Pour cet achat évalué à 10 476 €, l'EHPAD sollicite le soutien financier de ses partenaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité :

- d'accorder une subvention exceptionnelle à hauteur de 500€, dont la dépense sera imputée sur le compte 6574 de la section fonctionnement du budget 2020.

Ainsi fait et délibéré,
Ont signé au registre tous les membres présents,
Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 9 mars 2020

Le Président,
Jean-Yves BOIRE

D.C.M. Exécutoire compte tenu de sa réception
en Sous-Préfecture le 12/03/2020
et de sa publication le 12/03/2020.
Le Président, Jean-Yves BOIRE

Centre Communal
d'Action Sociale
de Perreux

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-264201690-20200309-2020-004-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/03/2020

Affichage : 12/03/2020